
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 27 juin 2024

Nombre de membres afférents au conseil syndical : 29
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents à la séance : 22
Nombre de membres votants : 26
Date de la convocation : 21/06/2024

Présents :

Abergement-de-Varey : Mrs Philippe DEYGOUT, Laurent ROBERT et Stéphan JUNET – délégués titulaires

Ambérieu-en-Bugey : Mrs Thierry DEROUBAIX, Christian DEBOISSIEUX, Jean-Marc RIGAUD et Philippe DI PERNA - délégués titulaires – Antoine MARINO-MORABITO délégué suppléant

Ambronay : M Ben-Amar NASSIA– délégué titulaire

Ambutrix : Mrs Dominique DELOFFRE, M. Norbert DAMIANS et Jean-Claude JOBEZ – délégués titulaires

Château-Gaillard : Mrs Jean-Pierre THIBAUD et Éric VINCONNEAU - délégués titulaires

Douvres : M Yves PROVENT – délégué suppléant

Saint-Denis-en-Bugey : Mrs Pascal COLLIGNON, Yvon BABLON et Salvador PARINI - délégués titulaires

Saint-Rambert-en-Bugey : Mme Josiane CANARD et M. Gilbert BOUCHON – délégués titulaires

Torcieu : Patrick COUPRIE et M Giacomo VALERIOTTI – délégués titulaires

Excusés :

Ambronay : M Pascal SIMON donne pouvoir à M NASSIA

Douvres : M Guy BELLATON donne pouvoir à M PROVENT

Saint-Rambert-en-Bugey : M. Alexandre LARDAUD donne pouvoir à Mme Josiane CANARD

Torcieu : Mme Estelle BARBARIN donne pouvoir à M VALERIOTTI

Secrétaires de séance : M Éric VINCONNEAU

08/2024 Validation des travaux de réhabilitation / fiabilisation du réseau – Réduction des Eaux Claires Parasites (Mise en œuvre de clapet anti-retour)

Monsieur le Président explique que le STEASA a connaissance d'intrusions d'eaux claires parasites liées à l'Albarine en crue, par des déversoirs d'orage sur le secteur de Saint Rambert et Torcieu. Ces observations, faites dans le cadre du diagnostic permanent et confirmées par la campagne de mesures réalisée sur le bassin versant d'Ambérieu Château Gaillard au printemps 2024, nécessitent des travaux d'installation de clapets sur les exutoires de 6 déversoirs d'orage.

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau, il convient de :

- Valider la réalisation des travaux et son montant prévisionnel de 40 855 € TTC inscrit au budget primitif 2024 (intégré aux travaux récurrents),
- Solliciter les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau,

- Demander, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticiper des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers,
- S'engager à réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement (ou le cas échéant de sa déclinaison régionale),
- Autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ce projet.

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Valide la réalisation des travaux et son montant prévisionnel de 40 855 € TTC inscrit au budget primitif 2024 (intégré aux travaux récurrents),
- Sollicite les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau,
- Demande, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticiper des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers,
- S'engage à réaliser cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement (ou le cas échéant de sa déclinaison régionale),
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce projet.

Fait et délibéré le 27/06/2024
Thierry DEROUBAIX, Président

